

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **43 (2006)**

Heft 1693

PDF erstellt am: **29.05.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

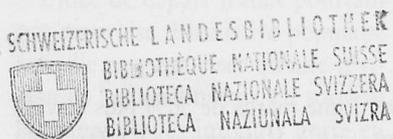
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>



## Stratégie molle contre la vie chère

Les prix suisses sont 25% plus élevés qu'en Europe. Berne en décrit les causes sans complaisance, mais ne les combat pas vraiment.

Les Suisses sont riches. Et ils le paient chèrement! Les fabricants et commerçants étrangers adaptent leurs prix vers le haut pour profiter de notre pouvoir d'achat élevé. Selon des analyses concordantes, le surcoût moyen se situe entre 25 et 30%. Globalement, l'économie suisse paie annuellement ses importations 25 à 30 milliards trop chères. La dernière livraison de *La Vie économique*, publication officielle du Département fédéral de l'économie, dresse un constat sévère sous la plume de spécialistes du seco, le Secrétariat d'Etat à l'économie, et du surveillant des prix. Si les différences de prix sont si importantes entre la Suisse et l'étranger, il y a forcément quelque chose qui empêche le passage d'un marché à l'autre. La liste des obstacles est longue et les responsabilités variées. En voici un inventaire non exhaustif, qui est souvent un simple rappel.

Ne confondons pas le robinet suisse et le robinet européen! Chez nous le diamètre de raccord est de 153 millimètres, légèrement plus que les 150 pratiqués dans l'UE. Ces trois millimètres font toute la différence. Les fabricants suisses se sont créés un marché protégé. Les installateurs sont

d'accord. Leur travail est facilité, leurs marges assurées. Le promoteur immobilier accepte le surcoût qui est répercuté sur l'utilisateur final, le plus souvent un locataire. La législation est souvent complice de cette chaîne de connivences. Les règles sur la sécurité des produits alimentaires, des installations électriques, la protection contre l'incendie ne sont pas les mêmes que chez nos voisins. Elle favorise les opérateurs suisses. Pour éviter un alignement législatif fastidieux et plein de chausse-trappes, il suffirait d'appliquer le principe du Cassis de Dijon. La Suisse accepterait, de manière autonome, tous les produits admis en vente dans l'Union. Mais les producteurs indigènes victimes de cette ouverture sans réciprocité se rebiffent. Ils perdraient leur marché sans pouvoir accéder à celui de l'Union.

Nul n'est besoin d'insister sur le protectionnisme agricole comme source de vie chère. Mais les experts du seco osent affirmer que la politique agricole n'explique que partiellement le niveau des prix pratiqués dans le commerce de détail.

(at) Suite de l'article à la page 2

### Sommaire

La réforme du droit des SA ignore les salariés et néglige la responsabilité sociale et éthique des sociétés.  
page 2

L'initiative populaire générale tombe sous les coups du parlement.  
page 3

Le débat sur le nombre de juges fédéraux concerne les relations entre les trois pouvoirs de l'Etat.  
page 4

Les statistiques de l'administration des contributions chiffrent la concurrence fiscale entre les cantons.  
page 5

Le marché de la santé fait de bonnes affaires.  
page 6

### Conseil fédéral

L'élection d'un membre de l'exécutif implique que l'on reconnaisse la place d'un parti au sein du collège. Pour son équilibre et son bon fonctionnement, chaque parti doit présenter des personnalités aptes à élaborer des solutions de compromis.

Edito page 3